

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien d'engins de génie civil à Bettembourg

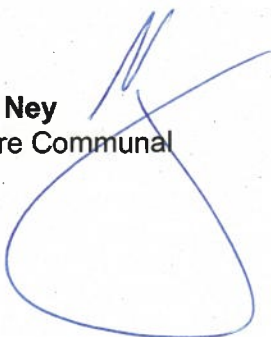
Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de la société Stoll Hydraulics concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien d'engins de génie civil à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 5 février 2026 Réf. EAU/AUT/25/0748 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 13 février 2026 et va jusqu'au 24 mars 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 12 février 2026

Damien Ney
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

